

Honte à Blanquer !

Article rédigé par *Claude Meunier-Berthelot*, le 26 février 2020

Enfumer et trahir est aussi naturel à Blanquer que respirer...à pleins poumons !

Voici une transcription de l'Interview de Jean-Michel Blanquer sur France info le 19 février 2020 :

JMB – « *J'ai empêché, à la rentrée dernière 27 ouvertures d'écoles, sur la base de la loi Gatel que nous avons votée ; çà c'est un point très important ! et j'ai fait quatre fermetures l'année dernière, je vais en faire d'autres au cours des prochains temps – fermer est plus difficile que d'empêcher d'ouvrir parce que ...*

Journaliste – « ...Ce n'est pas ce que disent les élus locaux, ils disent que l'Etat n'est pas à leurs côtés, le maire de Mulhouse hier a dit qu'il avait mis deux ans à fermer une école qui avait connu des dérives salafistes... »

JMB – « *oui, mais, ce qu'il dit là, c'était auparavant, désormais nous avons des moyens juridiques plus amples, mais c'est vrai que nous sommes dans un état de droit et que donc il y a un certain nombre de sujets à respecter.*

Mais je lui dis, au maire de Mulhouse, comme à tout maire de France : nous sommes à vos côtés dans ce genre de démarche', donc personne ne peut dire que l'Education Nationale aujourd'hui serait laxiste sur ce sujet, ce n'est pas vrai, nous avons pris les mesures de droit nécessaires et nous sommes en action.

Vous avez dans chaque rectorat de France une "équipe laïcité et valeurs de la République" qui s'occupe tous ses sujets et tout maire peut faire appel à l'inspecteur d'académie ou au recteur pour venir en appui pour les démarches nécessaires, et nous travaillons en étroite relation évidemment, avec les préfets, pour toutes ces démarches ».

o-o-o-o-o-o-o-o-o-o

Ouverture non autorisée de 27 écoles : lesquelles ?

Se produisant sur l'antenne de France-info le 19 février 2019, Blanquer se targue d'avoir empêché l'ouverture de 27 écoles « *sur la base de la loi Gatel* » dit-il – prenant bien soin de ne pas dire « écoles hors contrat » - bien que l'intitulé de l'émission soit libellé ainsi - enchaînant avec le journaliste sur les dérives salafistes de certaines écoles musulmanes pour faire croire que les écoles en question dont il a empêché l'ouverture seraient des écoles musulmanes.

Ne rêvons pas !

Brouillant les pistes, maniant l'ambiguïté avec une maîtrise parfaite et notamment lorsqu'il est question du nécessaire respect de la laïcité dont il se ferait le parangon dans les écoles, Blanquer berne pratiquement tout le monde et conduit nos enfants droit dans le mur avec un cynisme assassin !

Ouverture non autorisée d'écoles salafistes ?

En réalité, les 27 écoles dont il se targue d'avoir empêché l'ouverture ne peuvent pas être des écoles salafistes puisqu'au contraire, il en facilite l'ouverture : pour preuve, à la rentrée 2019, Blanquer a autorisé l'ouverture d'une école élémentaire hors contrat islamiste à Strasbourg à l'initiative du mouvement islamiste turc « Milli Görüs », mouvement extrémiste né à l'initiative de Necmettin Erbakan dont les propos sont clairs : « *les européens sont malades... nous leur donnerons les médicaments. L'Europe entière deviendra islamique, nous conquerrons Rome* » et dont le programme est que « *chaque individu membre doit s'engager dans la guerre religieuse (djihad)... doit se conditionner de manière à être prêt à tout moment pour le djihad... la communauté est un moyen servant l'objectif de l'islamisation de la société.* »

Précisons que deux autres écoles sont en projet à Belfort et Besançon, toujours portées par la même organisation, renforçant sa présence au sein de l'enseignement musulman privé en France avec une centaine d'écoles et de projets d'écoles.

A ces écoles-là, Blanquer ne touche pas !

Les écoles hors contrat de la Fondation « Espérance Banlieues » ?

Pas davantage ! Blanquer fut l'un des hommes politiques – outre Edouard Philippe et Bruno Lemaire – à se montrer tellement favorable à l'ouverture de ces écoles hors contrat destinées aux élèves issus de l'immigration, qu'il a emporté dans ses bagages, au sommet européen de l'Education en 2018, le président de la Fondation « Espérance Banlieues », Eric Mestrallet.

Désormais sous l'égide de la Fondation de France, cette Fondation prend un essor considérable, projetant l'ouverture de 100 à 200 écoles supplémentaires dont Blanquer n'a nulle intention de bloquer l'ouverture, bien au contraire !

Les écoles hors contrat pour nos enfants ?

De toute évidence ! les 27 écoles en question dont Blanquer a empêché l'ouverture ne peuvent être que les écoles hors contrat dont le public est constitué de nos enfants et où les parents ont trouvé refuge afin de les faire échapper aux délires de plus en plus mortifères de l'école publique et recevoir un enseignement d'excellence, écoles que Blanquer combat avec autant de cynisme que d'acharnement : « *phénomène que nous sommes en train d'endiguer ... nous sommes en quelque sorte en train de reprendre la main* » a-t-il déclaré le 19 janvier au micro de France-inter alors même que seulement 75000 élèves sont scolarisés dans ces écoles quand 1500 000 élèves issus de l'immigration bénéficient de structures d'excellence !

Pourquoi s'acharner sur les écoles hors contrat ?

En effet, cet objectif d'excellence développé par les écoles hors contrat pour nos enfants est tout à faire contraire à l'objectif de ceux qui nous gouvernent de procéder au grand remplacement des élites, s'acharnant à détruire le système scolaire pour nos enfants, qu'il soit public ou privé, à privilégier l'ouverture d'écoles privées musulmanes, à encourager le développement d'écoles hors contrat réservées aux élèves issus de l'immigration, à créer des structures d'excellence au sein même de l'enseignement public où l'argent coule à flots, engloutissant des milliards chaque année quand les écoles hors contrat pour nos enfants sont à la charge exclusive des familles, sans aucun financement public*.

Loi Gatel

C'est ainsi que Blanquer a trouvé une parade à l'ouverture de plus en plus importante d'écoles hors contrat pour nos enfants, faisant voter en 2018 la loi Gatel qu'il a non seulement soutenue mais suscitée, loi qui assujettit l'ouverture des écoles hors contrat à des conditions beaucoup plus restrictives, exigeant par surcroît, qu'elles calquent leurs méthodes et leurs contenus sur ceux de l'Education nationale, autrement dit, exigeant qu'elles perdent leur spécificité et abandonnent leur logique de recherche d'excellence.

Et Blanquer de déclarer: *« comme je l'avais annoncé lors du vote de la loi Gatel, nous pouvons maintenant fermer les écoles hors contrat qui ne sont pas en conformité avec les règles de la république »* au premier chef desquelles se trouve la laïcité qui consiste, pour nos gouvernants *« à placer l'égalité des droits au-dessus des coutumes et des traditions »*, ce qui renvoie à toutes les problématiques liées à l'égalité des sexes, à l'idéologie du genre, à la lutte contre l'homophobie, contre le racisme, l'antisémitisme...dont sont largement abreuvés les enfants formatés à l'Education nationale.

La soumission aux valeurs de la République pour tous ?

A noter néanmoins que la « nécessaire » soumission aux valeurs de la république ne s'applique pas non plus à tous au sein même des écoles publiques ; ainsi, le vademecum de la laïcité produit par Blanquer soi-même au printemps 2018 stipule la possibilité de repas différenciés, la possible mise à disposition de lieux de prières, la possibilité d'absence pour motif religieux...pour ne citer que cela , dispositions dont on peut douter qu'elles soient destinées à nos enfants pour « faire leurs Pâques » !

Voilà la poursuite sans relâche, des œuvres assassines de Blanquer qui s'acharne à détruire, et l'avenir de nos enfants, et l'avenir de notre civilisation, toute honte bue !